

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-12-14

N° applicatif 3442

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de
l'accès à l'emploi

Service consulté

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA : ACTIONS SPECIFIQUES

Résumé : Dans un objectif de lutte contre la pauvreté, le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (BrSa) est une priorité absolue pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans un contexte de reprise économique, il convient d'assurer la continuité de la mobilisation du public afin qu'il puisse profiter des opportunités d'emploi qui se présentent et donner les moyens aux partenaires de maintenir une offre de service adaptée et réactive.

Aussi, le présent rapport porte essentiellement sur l'accès à l'emploi : la préparation des bénéficiaires du rSa à un exercice dans le secteur de la restauration, le soutien au recrutement des employeurs et la mise en relation soutenue des bénéficiaires du rSa - demandeurs d'emploi et des projets de mobilisation socio-professionnels.

Il est ainsi proposé d'autoriser l'attribution de subventions de fonctionnement pour ces actions pour un montant total de 375 122 € et de valider les conventions afférentes.

La politique de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'insertion et de l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active repose sur 3 axes :

Axe 1 – Simplifier et dynamiser le parcours du BrSa vers l'activité et l'emploi ;

Axe 2- Agir avec et pour les entreprises/les BrSa pour répondre aux besoins de main d'œuvre et sortir de la précarité ;

Axe 3- Lever les freins périphériques à l'emploi et valoriser les talents.

En application de cette politique active qui a permis de réduire le nombre de foyers allocataires du rSa de 10,4 % (de novembre 2020 à novembre 2021), il est proposé de poursuivre le soutien aux partenaires en développant les quatre actions spécifiques suivantes :

- la montée en compétences dans le secteur en tension de la cuisine à STRASBOURG ;
- l'accès à l'emploi par l'intermédiaire des Conseillers Relais Entreprises (CRE) dans le Haut-Rhin ;
- l'accompagnement social des demandeurs d'emploi haut-rhinois aux côtés de Pôle emploi ;
- les micro-projets locaux d'insertion sociale et professionnelle (appelés projets CTSA) construits dans un étroit partenariat avec les acteurs de terrain et les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) qui permettent le développement de 5 actions à MULHOUSE, COLMAR et SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

1. ACTION DE MOBILISATION CUISINE

La crise sanitaire et économique a amplifié les difficultés de recrutements du secteur de la restauration et de l'hôtellerie.

En Alsace, le domaine de l'hébergement-restauration, d'ordinaire un secteur porteur pour l'économie locale, a connu une chute de 11,5 % des effectifs salariés entre 2019 et 2020, concentrant près de la moitié des emplois détruits en 2020.

Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace mobilise ses équipes pour veiller à la continuité des parcours et à l'insertion dans l'emploi pérenne des personnes accompagnées.

Dans le cadre de la réflexion sur la GPTEC (Gestion prévisionnelle territoriale de l'emploi et des compétences), menée avec la Maison de l'Emploi de Strasbourg et pour faire face à la pénurie de candidats pour les métiers d'employé polyvalent en restauration, une expérimentation a été réalisée avec l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'hôtellerie), le CEFPPA (Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance) d'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN et les salariés en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collèges et les écoles de l'Eurométropole en 2021.

Ce partenariat vise à s'assurer que les publics en insertion ciblés puissent maintenir ou développer leurs compétences pour reprendre rapidement un emploi dans le secteur de la restauration traditionnelle. Ainsi une action de mobilisation a été créée sur mesure. Pratique, très concrète et alternant démonstration (gestes de base en cuisine...) et participation des bénéficiaires, elle s'organise sur trois jours pour un coût de 9 000 € par session.

Le programme de mobilisation concerne 80 bénéficiaires du rSa et s'articule autour de l'organisation du travail, les règles de bases d'hygiène et de sécurité, le vocabulaire professionnel, l'utilisation des matériels et des équipements, la connaissance des produits et des techniques... Il est attendu que la moitié d'entre eux intègre durablement le marché du travail dans la restauration collective notamment.

Au vu du succès de cette expérimentation (taux de sortie positive de 50%), il est proposé de reconduire cette action en 2022, avec l'organisation de dix sessions, pour un montant de 80 000 €.

2. LES CONSEILLERS RELAIS ENTREPRISES (CRE)

Face à la difficulté que rencontrent les employeurs à pourvoir leurs postes vacants, la Collectivité européenne d'Alsace entend faciliter la mise en relation entre offreurs et demandeurs d'emploi. Les recruteurs sont en attente de solutions réactives et sur mesure de la part des partenaires chargés de trouver et de préparer des personnes fiables en capacité de répondre à leurs besoins. Il est aussi nécessaire de sécuriser les embauches, tant au niveau des bénéficiaires du rSa que des entreprises.

Afin de mener à bien cet objectif, la Collectivité européenne d'Alsace a financé en 2021 quatre postes de Conseillers Relais Entreprises – CRE, couvrant le territoire du Haut-Rhin au sein de quatre structures :

- CONTACT PLUS pour les zones d'intervention des bassins de COLMAR, MUNSTER, NEUF-BRISACH, CERNAY, GUEBWILLER ;
- le CIAREM pour les zones d'intervention des bassins de la région mulhousienne, THANN, ALTKIRCH et SAINT-LOUIS ;
- REAGIR pour la zone d'intervention de la M2A - MULHOUSE Alsace Agglomération ;
- ALEOS pour les zones d'intervention de COLMAR, ENSISHEIM et THANN.

Ces 4 structures assurent le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du rSa, soit près de 2 800 personnes par an en flux constant sur le Haut-Rhin

Les 4 CRE constituent une équipe coordonnée et animée par le Service Pilotage de l'Offre d'Insertion et d'Accès à l'Emploi de la Direction de l'Insertion vers l'Activité et du Logement, créant une vraie dynamique de placements (traitement conséquent d'offres et de mises en relations avec des candidatures ciblées et préparées et promotion des contrats aidés dans les secteurs marchands et non marchands), ainsi en 2021, 228 contacts entreprises proposant 773 offres avec positionnement de bénéficiaires du rSa ont permis le placement direct de 220 personnes à emploi. En outre, les initiatives spécifiques lancées par la Collectivité sur le territoire haut-rhinois reposent largement sur leur travail de terrain.

Afin de tenir compte de l'intensification des missions des 4 CRE et favoriser une meilleure couverture territoriale, il est proposé d'augmenter la subvention de 15 000 € par poste pour leur exercice sur des temps pleins, la portant à 55 000 € par structure en 2022 (convention type ci-jointe d'une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022).

Sur le territoire du Bas-Rhin, sont déployés les équipes emploi, composées de 4 pilotes et 13 développeurs emploi.

3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES DEMANDEURS D'EMPLOI NON BENEFICIAIRES DU rSa DE LA REGION MULHOUSIENNE AUX COTES DE POLE EMPLOI

Il s'agit pour le territoire Mulhousien, le plus impacté par la précarité dans le sud de l'Alsace, de dédier un ETP de travailleur social sous l'égide de l'association CIAREM, au sein des 4 agences de Pôle emploi de MULHOUSE pour travailler en proximité des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa, peu connus des travailleurs sociaux de la Collectivité et dont l'insertion professionnelle est entravée par des difficultés de logement, de santé, etc.

Ce poste expérimenté en 2021 permet d'augmenter les orientations dans le dispositif « accompagnement global », en articulation avec la « convention de coordination entre la

Collectivité européenne d'Alsace et Pôle emploi pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels et mise en place de l'accompagnement global » qui a pris effet le 1^{er} janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Ainsi, durant l'année 2021, 155 demandeurs d'emploi ont intégré l'accompagnement global, 132 permanences sociales du CIAREM ont eu lieu, 321 diagnostics réalisés par les 2 travailleurs sociaux du CIAREM. Sur les 48 personnes arrivées au terme de cet accompagnement en 2021, 35 % ont eu une reprise d'activité professionnelle.

Il est donc proposé de verser à l'association CIAREM, une subvention de fonctionnement 56 000 € pour l'année 2022 afin d'assurer le suivi de 100 demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa sur le volet social d'un accompagnement dit « global » au sein des quatre agences de Pôle emploi de MULHOUSE.

4. LES PROJETS CTSA (Commission Territoriale des Solidarités Actives)

Un crédit de 60 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace, au titre de l'année 2022, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) appelées « Projets CTSA » sur le territoire haut-rhinois.

Ainsi, présidée par les élus cantonaux de la Collectivité européenne d'Alsace, chaque Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA) haut-rhinoise peut proposer à la Commission permanente un ou plusieurs projets, répondant à ses besoins et à hauteur des crédits votés pour l'année. Ces actions doivent participer au développement social territorial, favoriser la participation des bénéficiaires du rSa, mobiliser les ressources du territoire notamment.

Ainsi pour 2022, il est d'ores et déjà proposé de reconduire cinq actions menées en 2021 :

- sur la Région colmarienne par les associations ASTI (S'activer pour l'insertion sociale) et LE REZO! (Animer un réseau d'échanges réciproques de savoirs) ;
- sur l'Agglomération mulhousienne par l'association ALSA (Atelier Théâtre « Les Zurluber'lu »);
- sur le Centre Alsace par le Centre socioculturel VAL D'ARGENT (Parcours vers l'emploi) et l'association LA PETITE VIGNE (Se rencontrer pour tisser des liens et se reconstruire à travers la parole, l'écriture, l'activité artistique).

Ces cinq actions en 2021 ont concerné 52 bénéficiaires du rSa. Le montant total des subventions de fonctionnement proposées au titre de l'année 2022 s'élève à 19 122 €.

Il est précisé que la signature de conventions financières n'est pas requise pour ces subventions dont le montant est inférieur à 23 000 €.

Aussi, au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2022 :
 - une subvention de fonctionnement de 80 000 € au Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance Adrien Zeller pour l'action de mobilisation vers les métiers de la restauration collective,

- des subventions de fonctionnement de 55 000 € chacune aux associations suivantes : CIAREM, CONTACT PLUS, REAGIR et ALEOS pour quatre postes de Conseillers Relais Entreprises, pour un montant total de 220 000 €,
 - une subvention de fonctionnement de 56 000 € pour le suivi social dans le cadre de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa à l'association CIAREM,
 - des subventions de fonctionnement pour un montant total de 19 122 € pour les cinq projets CTSA ci-après :
 - à l'association ASTI : 5 230 €
 - à l'association LE REZO ! : 2 260 €
 - à l'association ALSA : 3 000 €
 - au centre socioculturel Val d'Argent : 6 680 €
 - à l'association LA PETITE VIGNE : 1 952 €
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions afférentes aux différentes actions précitées avec le Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance Adrien Zeller et l'association CIAREM, jointes en annexes au présent rapport,
 - d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions afférentes aux quatre postes de Conseillers Relais Entreprises selon la convention type jointe en annexe au présent rapport, avec les associations CIAREM, CONTACT PLUS, REAGIR et ALEOS,
 - de préciser que pour les subventions faisant l'objet d'une convention, les modalités de versement y sont détaillées ; pour les autres, le versement se fera en une fois, sous réserve de la production d'un décompte établi par le trésorier, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes.

Le montant total des subventions s'élève à 375 122 € sur les crédits d'insertion. Les crédits sont prévus au budget primitif 2022. Ils se répartissent comme suit et seront prélevés sur les lignes du budget primitif 2022 :

- 300 000 € : Opération P153O005, chapitre 017, nature 65748, sous-fonction 444
- 56 000 € : Opération P151O001, chapitre 017, nature 65748, sous-fonction 441
- 19 122 € : Opération P156O003, chapitre 017, nature 65748, sous-fonction 441

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY